

APOLOGETIQUE  
OV  
DEFENSE  
DES  
CHRESTIENS  
CONTRE

*Les Accusations*  
DES GENTILS.

*Ouvrage de*  
TERTULLIEN

*Mis en François*  
Par LOUIS GIRY.

IV. Edition.

A PARIS

Chez Pierre le Petit  
Imp. Ord. du Roy, rue  
S. Jacques a la Croix  
d'Or. M. DC. LX.

avec privilege, et approbation

APOLOGETIQUE  
OU  
DEFENSE  
DES  
CHRESTIENS  
CONTRE  
LES ACCUSATEURS  
DES GENTILS.

Ouvrage de Tertullien mis en François par  
LOUIS GIRY.

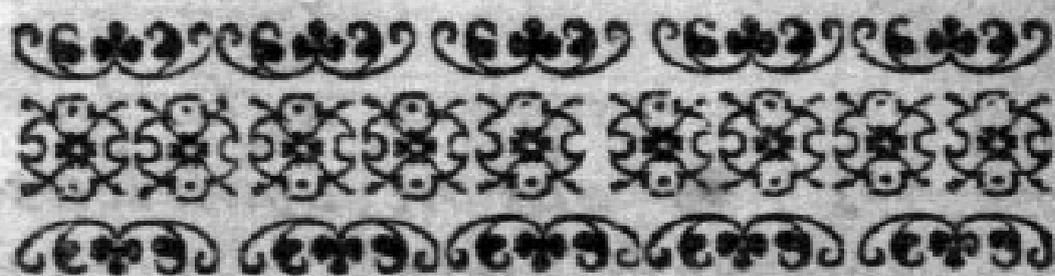
*TRADUCTION NOUVELLE,*



A PARIS;  
Chez MARTIN JOUVENEL, au bas de  
la rue de la Harpe, à l'Enseigne  
de Saint Augustin.

M. DC. LXXVIII.

*Avec Privilege & Approbation.*



## PREFACE.

**C**ET Apologetique est l'ouvrage d'un excellent Orateur, qui a déployé toutes les forces de son esprit, pour soutenir la cause la plus déplorée en l'opinion des Gentils, & toutefois la plus juste qui ait esté jamais exposée au jugement des hommes. Le Lecteur comprendra aisément le merite de la piece, quand il sçaura que Tertulien en est l'Auteur, & que son sujet est la défense de la Verité. Elle estoit traitée en



# APOLOGIQUE DE TERTULLIEN.

---

## CHAPITRE I.



ESSIEURS,

Si l'autorité de la Justice est sujette à vne si fascheuse necessité, que vous qui tenez les premieres charges de l'Empire Romain, qui dans la dignité de vostre Magistrature, estes exposez aux yeux de tout le monde, & qui jugez les hommes au lieu le plus éminent de cette ville capitale de l'Vnivers, n'ayez pas la liberté d'examiner publiquement & à la veuë des peuples qui sont sous vostre conduite, en quoy consistent les cho-

tamment l'*Apologetique de Tertullien*, qui a déjà esté imprimée, & dont le Privilege n'estoit que pour vn temps fort bref; & faisons tres-expresses inhibitions & défenses à toutes personnes de les contrefaire, ny d'en vendre d'autres que de ceux que ledit Sieur GIRY aura choisis, & ce durant l'espace de vingt ans, à peine de deux mille livres d'amende, comme il est plus au long porté par lesdites Lettres.

Et ledit Sieur GIRY a cédé & transporté ses droits à la veuve JEAN CAMVSAT, pour en jouir à la mesme sorte & maniere que luy mesme, comme il appert par son transport du 10. Octobre 1642.

Et ladite veuve CAMVSAT a remis ce dit Privilege à Pierre le Petit, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy.

---

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 25. May 1646.